

CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présente CGV constituent le socle de la relation contractuelle entre le client et Paris West Tennis Academy, société par actions simplifiée, au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 55 rue de la Frette – 78500 Sartrouville, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°847 808 565, (le « Prestataire » ou « PWTA ») et sont systématiquement adressées ou remises à chaque client (le « Client ») pour lui permettre de s'inscrire aux services proposés par PWTA. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord dérogatoire exprès et de PWTA. Les CGV s'appliquent à l'ensemble des services de PWTA. Tout autre document que les CGV et notamment site internet, prospectus, fiche d'inscription, publicités, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. PWTA se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande du Client. Le fait pour PWTA de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. PWTA est une académie de tennis innovante située à Sartrouville qui dispense des enseignements de tennis destinés à des enfants de 9 à 18 ans. PWTA dispose d'un site vitrine disponible à l'adresse suivante : www.pariswesttennisacademy.com qui détaille les stages proposés.

Le Client s'engage par ailleurs, et plus généralement, à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes édictées en ce sens par PWTA, l'un de ses dirigeants ou préposés, ou un prestataire désigné par lui. La responsabilité civile de PWTA est couverte par le contrat n°BRCP100524-1, par l'intermédiaire de Add Value Assurances agissant pour Beazley Solutions.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques, produits, photographies remis au Client demeurent la propriété exclusive de PWTA, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de PWTA et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

INSCRIPTION

Définition Le Client doit s'inscrire préalablement auprès de PWTA par email ou par téléphone. Les inscriptions peuvent être réalisées, dans la limite des places disponibles. Le Client doit remplir la fiche d'information, parapher les conditions générales, la charte et le règlement intérieur. Le Client garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Lors de chaque inscription à une session, le Client déclare en tout état de cause avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et détenir l'attestation en ce sens établie par le médecin de manière à pouvoir la produire à la demande de PWTA.

En cas de manquement au règlement intérieur, le Client s'expose à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à son exclusion, sans que cela puisse ouvrir droit à une quelconque compensation financière au profit du Client, sans préjudice pour PWTA de demander tous dommages et intérêts. Un Client peut s'inscrire en cours d'année.

Tennis études : A l'inscription, le Client doit verser 1/3 du montant total dû. Le solde est exigible 10 jours après l'inscription.

Stage : L'inscription doit être faite 1 mois avant le début du stage, le montant total du stage est à régler à l'inscription.

Tournée : L'inscription à la tournée doit être faite minimum 2 mois avant la date départ et le client verser un acompte de 50% du montant global dès son inscription.

Paiement Le Client a la possibilité de payer par chèque (ordre : PARIS WEST TENNIS ACADEMY), ou par virement. Toute année commencée par le Client est due dans sa totalité. En cas d'interruption en cours d'année par le Client ou la non-participation à une partie des activités proposées, quel qu'en soit la cause, le Client ne pourra par conséquent prétendre à aucun remboursement de la part de PWTA.

En cas d'inscription à un stage dont le montant est supérieur à 1500 euros, PWTA peut proposer des facilités de paiement, le Client a l'obligation de remettre à l'inscription l'ensemble des chèques nécessaires pour le paiement de l'intégralité des frais dus.

L'ensemble des prix sont TTC et comprennent les frais de dossier, l'encadrement, l'assurance (sauf l'assurance annulation).

Pratique du tennis Pour des raisons d'hygiène et de courtoisie, le port d'une tenue propre et convenable est exigé. Pour des raisons de sécurité, la tenue doit être appropriée à la pratique de l'activité sportive exercée. Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où l'éducateur les prend en charge. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur et reprendre leurs enfants à l'heure exacte indiquée à l'issue du cours. Il est demandé aux parents d'avertir les moniteurs en cas d'absence.

Les moniteurs ou éducateurs qui encadrent les séances se doivent d'être ponctuels, sobres, de ne pas tenir des propos racistes ou politiques, d'avoir une tenue correcte et propice à la pratique du sport et de promouvoir la lutte contre le dopage.

REFUS D'INSCRIPTION

Dans le cas où un client passe une commande de stage auprès de PWTA, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), PWTA pourra refuser d'honorer l'inscription sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

TARIF - PRIX

Tarif Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

Prix Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour l'inscription.

RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

La responsabilité de PWTA ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Dans de telles circonstances, PWTA préviendra le Client par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le Prestataire et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par PWTA et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la LRAR dénonçant ledit contrat de vente. Le programme des séances proposées n'est communiqué qu'à titre indicatif. Les modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement. PWTA se réserve le droit de modifier le lieu des prestations, les thèmes des séances, ou de changer de professeur. Toute dégradation, vol, comportement inapproprié sera à la charge du Client. Une facture des frais de remise en état sera adressée au Client.

ASSURANCES

Le Client bénéficie d'une assurance souscrite par PWTA qui couvre la responsabilité civile dans le cadre des activités dispensées par le Prestataire. Cette assurance est comprise dans le prix proposé par PWTA au Client.

DROIT DE RETRACTATION

PWTA propose à ses Clients un droit de rétractation, selon les conditions suivantes :

STAGES

- Si le Client souhaite se rétracter pour un stage 15 jours avant le début de la date du stage : le Client est remboursé totalement.
- Si le Client souhaite se rétracter entre 14 et 7 jours avant le début d'un stage : il sera retenu 30 % des sommes dues.
- Si le Client souhaite se rétracter 6 jours avant le début de la date du stage : le Client ne pourra obtenir aucun remboursement.

TOURNÉE

- Si le Client souhaite se rétracter de la tournée 30 jours avant le début de la date du stage : le Client est remboursé totalement.
- Si le Client souhaite se rétracter entre 29 et 15 jours avant le début d'un stage : il sera retenu 30 % des sommes dues.
- Si le Client souhaite se rétracter 14 jours avant le début de la date du stage : le Client ne pourra obtenir aucun remboursement.

TENNIS ÉTUDES

- Si le Client souhaite se rétracter pour l'inscription à l'année au tennis études : il dispose de 30 jours avant la date la rentrée pour être remboursé totalement.
- Si le Client souhaite se rétracter entre 29 et 15 jours avant la date de la rentrée du tennis études : il sera retenu 40 % des sommes dues.
- Si le Client souhaite se rétracter 14 jours avant la date la rentrée du tennis études : le Client ne pourra obtenir aucun remboursement

DONNEES PERSONNELLES

PWTA s'engage à protéger les données à caractère personnel communiquées par le Client. PWTA ne communique pas et ne fait pas commerce des données personnelles des Clients. Les données personnelles récoltées par PWTA ont pour objet de personnaliser les services et produits fournis aux Clients. Les différentes données à caractère personnel ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été récoltées, y compris au regard du respect des obligations légales ou fiscales. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 dite "Informatique et Libertés", et au règlement général sur la protection des données (RGPD), sous réserve de justifier de son identité, tout Client, quelle que soit sa nationalité, dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données à caractère personnel.

Chaque Client est également en droit de solliciter une limitation du traitement de ses données et dispose, par ailleurs, d'un droit à la portabilité des données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel le concernant en contactant par email l'adresse suivante : contact@pariswesttennisacademy.com. En tout état de cause, le Client a le droit de faire une réclamation auprès de la CNIL.

REGLEMENT DES LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute question relative aux CGV ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit. Tout litige naissant entre les Parties concernant notamment la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution des CGV fera l'objet d'une tentative de résolution amiable à l'initiative de la Partie la plus diligente.

A défaut de résolution amiable dans un délai de 2 mois à compter de la survenance d'un litige opposant le Prestataire et le Client quant à l'interprétation ou l'exécution des CGV, ce litige sera porté devant les tribunaux compétents.